



CHARENTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°16-2022-070

PUBLIÉ LE 11 JUILLET 2022

Sommaire

Préfecture de la Charente /

16-2022-07-11-00001 - Arrêté relatif à la suppléance de madame la préfète de la Charente le mercredi 13 juillet 2022, de 8h à 16h00 (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Charente

16-2022-07-11-00001

Arrêté relatif à la suppléance de madame la
préfète de la Charente le mercredi 13 juillet
2022, de 8h à 16h00

3305 2022 1 0

ARRÊTÉ
relatif à la suppléance de Madame la préfète de la Charente,
le mercredi 13 juillet 2022, de 8h00 à 16h00

La Préfète de la Charente
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- Vu** la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret du 11 décembre 2019 portant nomination de Madame Isabelle RIOUX, sous-préfète de Confolens ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Magali DEBATTE, préfète de la Charente ;
- Vu** le décret du 26 août 2020 portant nomination de Madame Cindy LEONI, sous-préfète, directrice de cabinet de la préfète de la Charente ;
- Vu** le décret du 19 novembre 2020 portant nomination de Madame Nathalie VALLEIX, secrétaire générale de la préfecture de la Charente ;
- Vu** le décret du 25 février 2021 portant nomination de Monsieur Sébastien LEPETIT, administrateur territorial hors classe, sous-préfet hors classe, en qualité de sous-préfet de Cognac
- Vu** la délégation de signature donnée le 22 avril 2022 à Madame Nathalie VALLEIX, secrétaire générale de la préfecture de la Charente ;

Considérant l'absence dans le département de la Charente, le mercredi 13 juillet 2022 de 8h00 à 16h00, de Madame Magali DEBATTE, préfète de la Charente, de Madame Nathalie VALLEIX, secrétaire générale de la préfecture de la Charente, de Madame Isabelle RIOUX, sous-préfète de Confolens et l'empêchement de Monsieur Sébastien LEPETIT, sous-préfet de Cognac ;

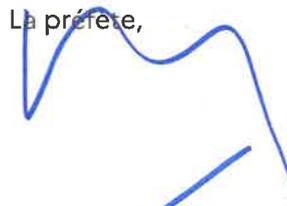
ARRÊTÉ

Article 1^{er} : Madame Cindy LEONI, directrice de cabinet de la préfète de la Charente assure, en application de l'article 4 de l'arrêté du 22 avril 2022 donnant délégation de signature à Madame Nathalie VALLEIX, secrétaire générale de la préfecture de la Charente, la suppléance de Madame Magali DEBATTE, préfète de Charente, **le mercredi 13 juillet 2022, de 08h00 à 16h00.**

Article 2 : La directrice de cabinet de la préfète de la Charente est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angoulême, le 11 JUIL. 2022

La préfète,



Magali DEBATTE